

APPEL DU 01/10/2022

Période du 01/10/2022 au 31/12/2022

LE PALAIS MARY (0434)
53, Promenade des Anglais
06000 NICE

Appel budget courant

Appel de fonds du budget courant
pour la période du 01.10.22 au
31.12.22 correspondant à 25% du
budget prévisionnel.

En votre aimable règlement. Merci.

Réf : 0434-0023 / EDMER Mme BARNOIN

Internet Login : 018818 Mot de Passe : evzwqi

S.C.I. EDMER Mme BARNOIN

LE PALAIS MARY

53, Promenade des Anglais

06000 NICE

A CAGNES SUR MER, le 21/09/2022

Powered by ICS

	Postes à répartir	Total	Base	Tantièmes	Quote-part
0023	Appartement Bâtiment B				
	CHARGES GENERALES	12323.75	1000	25	308.09
	ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE	345.00	69	1	5.00
	CHARGES COMMUNES	15128.75	1000	25	378.22
	CHAUFFAGE	6737.50	987	25	170.66
	EAU FROIDE Ind.310-352	3612.50	3759	42	40.36
	EAU CHAUDE Ind.95-113	3076.25	1195	18	46.34
	RELEVES COMPTEURS	180.00	133	2	2.71
	FONDS TRAVAUX ALUR	2187.50	1000	25	54.69
	ASCENSEURS	539.25	10000	603	32.52
	MONTE CHARGE	426.75	9267	603	27.77
	TOTAL DU LOT				1066.36

Montant de l'appel de fonds 1066.36 €

RECAPITULATIF		ETAT DE VOTRE COMPTE		Dépenses	Versements
Appel TTC	1066.36	Solde au 01/07/2022			120.69
		01/07/2022 Appel du 01.07.22 au 30.09.22		1004.51	
		01/07/2022 Fonds ALUR		54.37	
		01/08/2022 Refect°joint fractionnement1/3		46.65	
		01/08/2022 Rempl't fenetre bois 1/2		29.51	
		02/08/2022 Cheque 1742014			1244.94
		01/09/2022 Refect°joint fractionnement2/3		46.65	
		01/09/2022 Rempl't fenetre bois 2/2		29.51	
		TOTAL DES MOUVEMENTS SUR LA PERIODE		1211.20	1365.63
		SOLDE CREDITEUR			154.43
		MONTANT DE VOTRE APPEL		1066.36	
		TOTAL A PAYER		911.93	

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

MODALITES DE REGLEMENT

AVANT LE	MONTANT	BENEFICIAIRE
01/10/2022	911.93	LE PALAIS MARY

COMPTE BENEFICIAIRE
SMC 30077-04980-1312370020041 BIC : SMCTFR2A IBAN: FR76 3007 7049 8013 1237 0020 041

Les papillons ci-dessous doivent être découpés